Kit 2



SOMMAIRE KIT 2

Partie 1 : Préparation à la phase déploiement

- 1) Prérequis à la phase déploiement
- 2) Checklist et bonnes pratiques

Partie 2 : Mise en œuvre d'une méthodologie projet

- 1) Les grandes étapes du projet
- 2) Checklist

Partie 3 : Mise en œuvre d'une méthodologie projet

- 1) Les grandes étapes
- 2) Checklist et bonnes pratiques

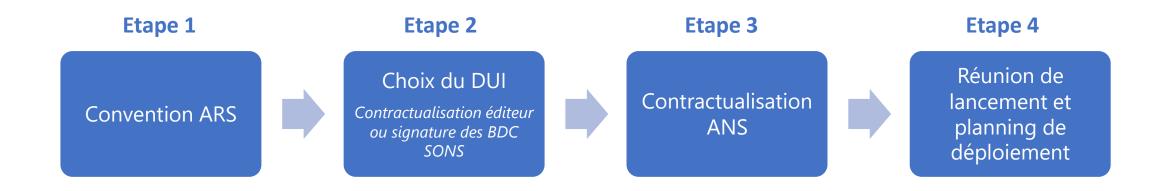




Partie 1
Préparation à la phase déploiement



Les grandes étapes





Etape 1: Convention ARS

Après le comité de sélection, si votre dossier est sélectionné, une convention est signée entre l'ARS et le porteur de projet.

Cette convention vise à définir les modalités du soutien financier de l'ARS IDF et les obligations du porteur de projet dans le cadre de son acquisition ou renouvellement de DUI, ainsi que les cibles d'utilisation pour le DUI et les services socles à atteindre au bénéfice de l'ensemble des ESSMS listés dans la convention.



Etape 2 : Choix du DUI pour les projets d'acquisition – un outil qui répond aux besoins métier

Identifier vos besoins métier



Echanger avec votre éditeur



Contractualiser avec votre éditeur



Pour l'identification des besoins métier, n'hésitez pas à associer les référents terrain de votre structure. Exemples de besoins métier à prendre en considération :

- Pour les CMPP et CAMSP
 : le DUI doit permettre de formaliser le rapport d'activité normalisé
- Dans le cas d'usagers qui sont accompagnés dans plusieurs établissements au sein de l'OG (par exemple, usager ESAT / Foyer de vie) : que prévoit le DUI ?

N'hésitez pas à échanger avec votre éditeur et à demander des démonstrations des scénarios correspondant à vos besoins métier.

A titre d'exemple, pour le secteur PDE : module concernant le traitement de la partie scolarisation au niveau du DUI.

D'autres exemples : le circuit de la prescription du médicament ou cas d'absence d'une personne accompagnée au sein des deux structures : comment votre DUI permet d'informer les deux structures et comment cette absence est renseignée dans votre DUI ?

Une fois que vous avez choisi votre DUI, vous devez notifier l'éditeur. Vous pouvez ensuite contractualiser avec celui-ci et en informer l'ARS et SESAN avec la date de contractualisation.



Etape 2 : Choix du DUI pour les projets d'acquisition - modalités financières

Modalités financières de votre projet

La contractualisation avec votre éditeur peut être réalisée via un devis ou via un marché public dès lors que le porteur est soumis au code de la commande publique.



Points de vigilance au moment de la contractualisation avec votre éditeur :

- N'hésitez pas à demander un devis en modalité SAAS ou un devis acquisition afin de les comparer.
- Concernant la facturation des connecteurs de votre DUI avec les services socles :
 - Certains éditeurs développent en interne les connecteurs avec les services socles et facturent les OG une fois
 - D'autres éditeurs ont fait le choix de ne pas développer ces connecteurs, optant alors pour un sous-traitant, prestation pour laquelle une redevance périodique doit être versée
 - o Pour les deux cas, la facturation des connecteurs peut s'effectuer au niveau de l'établissement ou au niveau du/des professionnel(s) qui utilise(nt) les services socles. Point d'attention : les établissements doivent être capables d'identifier le périmètre des utilisateurs amenés à recourir aux services socles.
 - Une évaluation s'impose sur la modalité la plus rentable pour la structure.





Etape 2 : Choix du DUI pour les projets de mise en conformité

Prise de contact avec l'éditeur



Réception d'un devis de la part de l'éditeur



Demande de financement auprès de l'ASP



Validation de la demande et versement de l'avance de 30% au fournisseur

Je m'assure que la solution logicielle de DUI proposée par mon éditeur est « référencée Ségur », c'est-à-dire qu'elle répond à différentes spécifications techniques et fonctionnelles figurant dans un dossier de spécification de référencement (DSR).

L'éditeur dispose normalement d'une attestation de l'ANS indiquant le référencement Ségur de la solution de DUI.

Je valide et signe le devis proposé par l'éditeur. Ce devis indique le montant de la prestation financée par l'Etat dans le cadre du dispositif SONS.

L'éditeur opère toutes les démarches auprès de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) et obtient l'avance de 30% et réalise la prestation. L'éditeur doit ensuite s'enrôler auprès de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), en joignant notamment le certificat de référencement délivré par l'ANS, afin de pouvoir déposer des demandes de financement et de paiement.

L'enrôlement est octroyé de plein droit, dès lors que la solution référencée est proposée à la commercialisation, et sous réserve de la complétude du dossier d'enrôlement.

L'ASP la valide la demande de financement et verse un premier acompte de 30% avant la réalisation de la prestation de l'éditeur. Le deuxième versement s'effectuera une fois le PV de VA signé.



Etape 3 : Contractualisation ANS

- Le contrat d'adhésion ANS engage la responsabilité et ouvre le droit à l'organisme de déclarer l'identité de ses salariés (hors professionnels à obligation d'enregistrement auprès d'un ordre ou d'une ARS) dans le référentiel national des professionnels (RPPS).
- Il permet également de commander les moyens d'identification électronique associés aux professionnels (CPx ou e-CPS) ou à la structure (certificats logiciels), délivrés à titre gratuit par l'ANS, et d'accéder de façon sécurisée à des services numériques.

Dans le cadre du contrat, le client fournit à l'ANS des données d'identification concernant sa structure et son représentant légal (RL). On entend par moyen d'identification électronique (MIE), un dispositif matériel et/ou immatériel contenant un identifiant personnel et utilisé pour s'authentifier sur un service numérique en santé.

L'ANS, en tant que fournisseur d'identité électronique, enregistre des identités de personnes physiques et leur délivrent des MIE, notamment :



Des **certificats logiciels** émis par l'IGC Santé pour alimenter le DMP ou utiliser le téléservice INSi



La e-CPS pour s'authentifier aux services numériques de façon sécurisé en mobilité



Des cartes de la famille « CPx »

Un seul contrat
d'adhésion porté par
le FINESS EJ est
suffisant : il permet à
la fois la commande
de certificats
logiciels et
l'enregistrement des
professionnels à rôle
dans le RPPS+.

Démarche de contractualisation avec l'ANS en ligne : https://esante.gouv.fr/decouvrez-votre-parcours-guide-esms



2. Checklist et bonnes pratiques

Checklist et bonnes pratiques

Préparation à la phase de déploiement

Vérification de la recevabilité du projet	ОК
1. La convention avec l'ARS est signée.	
2. La contractualisation avec l'éditeur est effectuée OU les bons de commande SONS sont signés.	
3. La contractualisation avec l'ANS est à 100%	
5. La réunion de lancement a eu lieu.	
6. Le planning de déploiement est prêt.	



Partie 2 Mise en œuvre d'une méthodologie projet



1. Les grandes étapes du projet

Les grandes étapes du projet

Méthodologie globale

A. Construction d'une vision commune

B. Partage de l'état des lieux

C. Expression du besoin

D. Rédaction du DCE

E. Mise en place d'une gouvernance

F. Préparation à la conduite du changement

G. Gestion des risques

La réussite du projet repose sur 4 piliers :

- ✓ Portage fort par la direction
- ✓ Temps dédié pour l'équipe projet
- ✓ Suivi du projet et des usages
- ✓ Anticipation des impacts organisationnels et de la conduite de changement



A. Construire une vision commune au sein de son OG/grappe

Construire une vision commune au sein de votre OG/grappe est crucial pour **aligner les efforts de tous les acteurs** autour des attentes liées à l'usage du DUI. Cela permet de **maximiser l'impact des initiatives** et de garantir une **cohérence dans le déroulé du projet**. Pour ce faire, plusieurs étapes clés doivent être suivies

- Échanger collectivement sur les **objectifs du projet** : vision de chaque ESMS, mais aussi la vision commune
- Étudier les objectifs liés à la **feuille de route virage numérique** (numérique au service des usagers, des professionnels, accompagnement, parcours de santé, Feuille de route du numérique en santé 2023-2027, etc.)
- Étudier les objectifs liés à **l'usage de la solution DUI** tant pour l'usager, que les professionnels de santé ...



Il est essentiel d'adopter une approche méthodique et structurée. Une autre étape cruciale dans l'élaboration de cette vision commune est la **définition de la feuille de route.** Elle permet faciliter le suivi de l'ensemble des étapes du projet, par le porteur et tous ses acteurs. La feuille de route est le document de référence qui permet de lister les différentes tâches à réaliser à chacune des étapes du projet, les délais impartis ainsi que les rôles et responsabilités de chacun des acteurs.



B. Partager les résultats de chaque ESMS au niveau du diagnostic

Il est nécessaire de faire un **état des lieux de chaque ESMS**. Ce diagnostic permet de recenser les informations sur le fonctionnement de vos structures ainsi que les attentes des professionnels vis-à-vis du DUI. Il se découpe en **5 grandes étapes** :

1. Recensement du périmètre à équiper



- Nombre d'établissements et services qui vont devoir être équipés dans le cadre du projet
- · Nombre de places associés à chacun

2. Recensement des professions et professionnels - utilisateurs cibles



• Liste exhaustive des professionnels de la structure afin de dimensionner le nombre de d'abonnements qu'il faudra commander par la suite

3. Infrastructure et équipements



- Hébergement de la solution (interne, serveur externalisé, SAAS)
- Équipements (matériel informatique, réseaux, imprimantes, scanners)
- Type de connexion internet en place (ADSL, fibre, etc.)

4. Fonctionnalités et sécurité



- Périmètre fonctionnel (interfaces, services socles, logiciels métiers)
- Reprise des données et intégrations
- Sécurité (diagnostic de cybersécurité)

5. Autodiagnostic de l'ANAP



- Voir Partie 2 du Kit 1
- <u>Lien vers l'autodiagnostic</u>



C. Expression du besoin

L'expression du besoin est fondamentale pour tout projet d'informatisation. Les besoins liés au projet ESMS Numérique doivent être formalisés par les membres de la structure précisant notamment les fonctionnalités attendues :

- La partie administrative du dossier de l'usager (gestion des listes d'attentes, de l'identité de l'usager, orientation, etc...)
- L'accompagnement de l'usager (agenda de l'usager, cahier de liaison, observations, projet personnalisé, suivi des présences, etc...)
- Le suivi médical de l'usager (comptes rendus et bilans médicaux, dossier urgence, plan de soins, etc...)
- L'accès à des éléments du dossier par des personnes extérieures à la structure (médecins, représentant légal, etc...)
- Le rapport d'activité de la structure, association des actes aux données tarifaires, reporting sur les orientations, etc...)



Les fonctionnalités identifiées comme nécessaires devront faire partie des **critères d'évaluation** lors du choix du logiciel. Un niveau d'importance pourra être associé aux **exigences fonctionnelles** afin d'évaluer plus finement les offres des différents éditeurs.



D. Rédaction du DCE

Une fois l'analyse de l'existant et l'expression de besoin réalisées, le porteur formaliser les besoins des professionnels de la structure dans un dossier appelé **Dossier de Consultation des Entreprises** (DCE). Les pièces constitutives (lettre de consultation, annexe fonctionnelle, annexe technique) du DCE vous seront fournies sur un modèle standard à adapter au contexte de votre structure.

Votre DCE détaillera vos attentes précises concernant **les prestations de l'éditeur** autour du déploiement du DUI. Elles peuvent être obligatoires ou optionnelles :

Prestations	Obligatoire
Mise à disposition de la solution SaaS	Oui
Paramétrage	Oui
Interfaces	Non
Reprises des données pour un domaine fonctionnel	Non
Formation	Oui
Prestation forfaitaire de réversibilité	Oui



Bonne pratique : Avant la contractualisation avec votre nouvel éditeur, clarifiez les modalités d'export des données pour garantir leur disponibilité en cas de résiliation. Demandez un plan de réversibilité détaillant les délais, le support pour la reprise des données par un autre éditeur, et le périmètre couvert par l'export, incluant un exemple de fichier d'extraction non crypté et une documentation des formats utilisés.



E. La gouvernance projet

La constitution de **l'équipe projet et d'une gouvernance adaptée** sont des éléments cruciaux pour assurer la coordination et la mise en œuvre du projet DUI. Cette gouvernance doit comporter les éléments suivants :

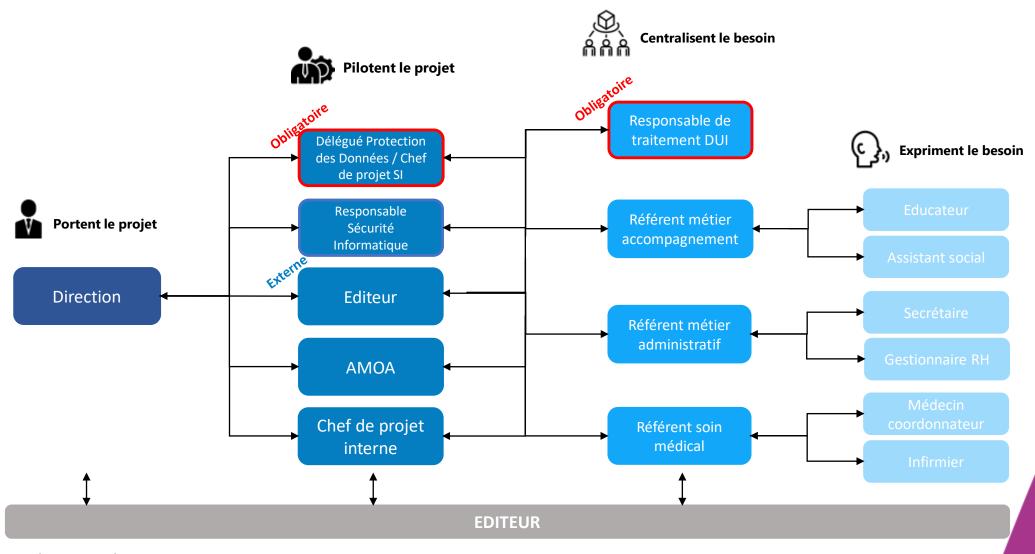
- Equipe projet dont le chef de projet
- Référents dans chaque structure dont un responsable de traitement DUI
- Accompagnement AMOA, le cas échéant
- Instances de suivi du projet (comité de pilotage, comité opérationnel)
- Délégué Protection des Données (DPO) et Responsable Sécurité Informatique (RSI)
- Idéalement l'équipe projet se compose d'autant de référents métiers que de professions représentées dans la structure (cf. schéma prochaine slide)



Une désignation d'un **chef de projet DUI** est primordiale : en tant que **responsable de la conduite du projet**, il pilote le déploiement du DUI sur les différents ESSMS, coordonne les différentes équipes du projet, organise les instances de gouvernance, formalise les livrables, etc. Sur le rôle du chef de projet DUI, cf. le « <u>Kit déploiement du DUI en ESMS</u> », la partie qui s'adresse aux chefs de projet.



E. La gouvernance projet



2. Checklist

Checklist

Méthodologie projet

Vérification de la recevabilité du projet	OK
1. Définition d'une feuille de route	
2. Partage de l'état des lieux de ses ESMS	
3. Expression du besoin	
4. Rédaction du DCE	
5. Constitution de sa gouvernance projet	
6. Préparation à la conduite du changement	
7. Identification et qualification des risques	

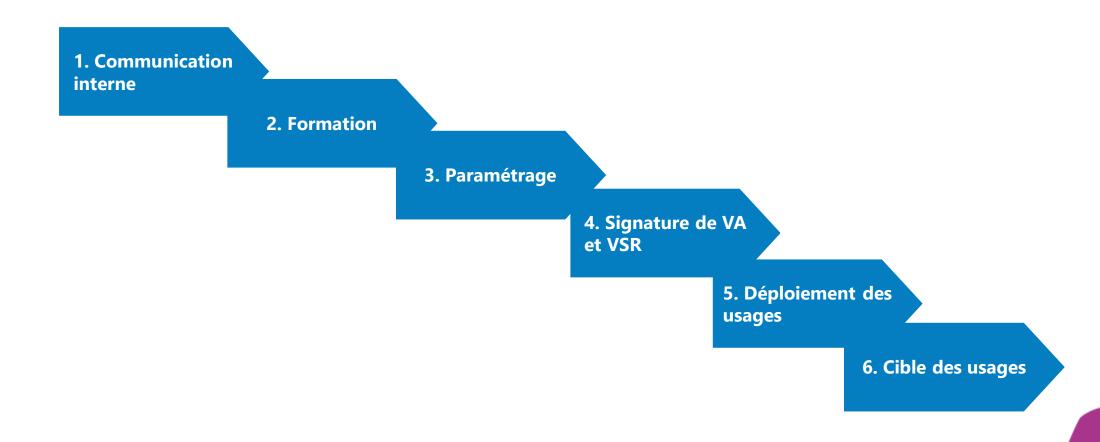


Partie 3 Mise en place du DUI



1. Les grandes étapes

Les grandes étapes



1. Communication interne



Une communication interne efficace est cruciale pour assurer la compréhension et l'adhésion des équipes au projet d'informatisation :

- Afin de désamorcer les craintes liées aux changements induits par le projet DUI et le changement culturel qui lui est inhérent, il est conseillé de tenir une réunion d'information avec l'ensemble des professionnels de la structure le plus tôt possible
- Celle-ci permettra d'informer l'ensemble des acteurs impliqués dans le déroulement du projet des éléments clés :
 - Les implications → investissement humain, temporel, harmonisation des pratiques,...
 - Le but poursuivi → coordination de l'accompagnement, optimisation du suivi, cohésion de l'équipe,...
 - Les avantages que le projet pourra apporter dans leurs pratiques (gain de temps à terme, communication entre les professionnels,...



Bonne pratique : Pour cette étape vous pouvez également demander un appui méthodologique SESAN.

2. Formation



La formation est une prestation obligatoire que doit fournir l'éditeur, avec le choix du présentiel. Les formations peuvent également être réalisées par des professionnels internes à la structure qui jouent le rôle de formateurs relais. Ces formations ont deux usages :

- **Utilisateur** : destinée à une personnes qui saisit ou consulte des informations sur les dossiers des patients
- Administrateur: destinée personne qui a accès à un ensemble de fonctionnalités avancées pour, par exemple, paramétrer des éléments pour les utilisateurs.

Ces formations doivent être réalisées en amont de l'étape de la bascule vers le nouveau DUI afin que chaque professionnel de la structure soit en capacité de poursuivre son activité sans encombre une fois le nouveau logiciel métier installé.



3. Paramétrage

Le paramétrage du logiciel est la clé pour garantir un bon niveau d'appropriation des professionnels dans leurs pratiques individuelles ou collectives. Chaque structure possède des besoins spécifiques qu'il convient de définir pour paramétrer le logiciel au plus près des attentes du terrain.

Au niveau de chaque professionnel :

- Formulaires (construction d'un projet personnalisé, consultation type, ...)
- Courriers types
- Bilan de suivi psychologique
- Fonctions de facturation, etc...

Au niveau collectif:

- Référentiels et nomenclatures
- Profils utilisateurs
- Protocoles internes à la structure ou partagés avec d'autres structures du territoire
- Production d'indicateurs standards et spécifiques
- Gestion des ressources dédiées
- Requêtes spécifiques, etc...

Bonnes pratiques:



- Les professionnels peuvent être formés au paramétrage de leur solution (cf. Formation des administrateurs) pour développer une autonomie cependant, il paraît plus raisonnable dans un premier temps de s'appuyer sur l'éditeur pendant la phase de projet
- Même si le paramétrage peut être affiné après le déploiement, il est important de dédier le temps nécessaire au moment du projet, pour éviter l'abandon du logiciel métier par certains professionnels du fait d'une inadéquation à leurs besoins ou pratiques.



4. La VA et la VSR



Dans le cadre de la **mise en œuvre de la prestation Ségur** et pour obtenir le **versement de la totalité des financements**, l'éditeur doit faire signer **l'attestation de vérification d'aptitude** (VA) au représentant légal de la structure. La VA atteste que la nouvelle version du DUI est réellement **opérationnelle** dans chacun des ESSMS de la structure. Elle est recommandée pour les projets d'acquisition et obligatoire pour les projets de mise en conformité. Le responsable doit signer la VA dès l'atteinte des seuils suivants :

- Le déploiement du DUI est effectif et finalisé (y compris les formations) dans chacun des ESSMS concerné par la commande de l'OG
- La solution de DUI sait fournir automatiquement un **tableau de bord avec des indicateurs dont la valeur est différente de zéro** pour chacun des ESSMS concernés par la commande de l'OG :
 - o nombre de documents déposés dans le DMP, avec ou sans INS qualifié
 - o nombre de messages envoyés par MSSanté à des professionnels ou des usagers
 - o nombre de dossiers pour lesquels au moins un document a été alimenté au DMP, envoyé par MSSanté Professionnel et par messagerie de santé de Mon espace santé
 - o nombre de dossiers où ces trois actions ont été effectuées.
- La solution de DUI sait fournir automatiquement les trois indicateurs attendus dans le cadre du programme ESMS numérique: taux de dossiers actifs, taux de dossier actifs avec un projet personnalisé et taux de dossiers actifs ayant au moins un événement; ceci pour chacun des ESSMS concernés par la commande de l'OG.



Environ 18 mois après la contractualisation avec l'éditeur, l'OG doit signer la **vérification de service régulier**. Celle-ci permet de certifier que tous les bugs ont été corrigés et que le déploiement du DUI et de ses services socles est officiellement terminé. Elle est obligatoire pour les projets d'acquisition et optionnelle pour les projets de mise en conformité.



5. Déploiement des usages

- Le versement du financement s'effectue en deux temps : un financement dit « avance » (50 %) au moment de la contractualisation entre le porteur de projet et l'ARS et un financement dit « solde » (50 %) à la fin du projet. Le versement de l'intégralité du montant de l'aide initiale est conditionné, notamment, à l'atteinte des cibles d'usage définies dans le cadre du programme « ESMS Numérique ».
- Pour atteindre les cibles d'usage, le déploiement des services et référentiels socles s'impose et doit être intégré au planning projet.





Panorama des produits et services utiles aux établissements médico-sociaux, dont les différents référentiels des services socles.



Formulaire de contact de l'ANS

Pour une présentation des fiches pratiques de mise en œuvre des services socles. v. le Guide de déploiement d'un DUI interopérable avec les services et référentiels socles qui contient des éléments concernant tant la méthode que le paramétrage de la mise en place des services socles.



6. Cible des usages

Les indicateurs ci-dessous doivent être partagés tous les mois sur une période de 3 mois pour prouver l'atteinte des cibles d'usage :

Pour les cibles concernant les services socles MSSanté et DMP

Indicateur	Mode de calcul	Valeur cible
Taux d'utilisation de la MSSanté	Sur le mois écoulé mesuré à chaque fin de mois (avec une période de 3 mois pour la première mesure) : (Nombre de messages envoyés via la MS Santé ÷ Nombre de personnes accompagnées pouvant bénéficier d'un projet d'accueil et d'accompagnement) × 100	70 %
Taux d'utilisation du DMP	Sur le mois écoulé mesuré à chaque fin de mois (avec une période de 3 mois pour la première mesure) : (Nombre de DMP alimentés avec au moins un document ÷ Nombre de personnes accompagnées pouvant bénéficier d'un projet d'accueil et d'accompagnement1) × 100	70 %

100		
-/	٦.	
- /	_/	
- 1		
	_	

Pour plus d'information, vous pouvez consulter <u>le guide</u> <u>des indicateurs de</u> <u>la CNSA</u>

Pour les cibles d'utilisation du DUI

Indicateur	Mode de calcul	Valeur cible
Taux de dossiers actifs	Sur le mois écoulé mesuré à chaque fin de mois (avec une période de 3 mois pour la première mesure) : (Nombre de dossiers actifs ÷ Nombre de personnes accompagnées dans la structure) × 100	90 %
Taux de dossiers actifs avec un projet personnalisé	Sur le mois écoulé mesuré à chaque fin de mois (avec une période de 3 mois pour la première mesure) : (Nombre de dossiers actifs sur la période de recueil ET ayant un projet personnalisé en préparation ou actif ÷ Nombre de dossiers actifs) × 100	90 %
Taux de dossiers actifs ayant au moins un événement dans l'agenda	Sur le mois écoulé mesuré à chaque fin de mois (avec une période de 3 mois pour la première mesure) : (Nombre de dossiers actifs sur la période de recueil ET ayant au moins un événement d'agenda dans son DUI ÷ Nombre de dossiers actifs) × 100	90 %



2. Checklist et bonnes pratiques

Checklist et bonnes pratiques

Mise en place du DUI

Vérification de la recevabilité du projet	OK
1. Réalisation de la communication interne	
2. Organisation des formations	
3. Réalisation du paramétrage par l'éditeur	
3. Préparation du PV de VA (vérification d'aptitude) et envoi à l'ARS	
4. Préparation du PV de VSR (vérification service régulier) et envoi à l'ARS	
5. Intégrer les indicateurs de suivi dans le pilotage de l'ESMS	
6. Envoyer un état de récapitulatif des dépenses à l'ARS	
7. Atteinte de la cible des usages	

